

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2018

---

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CE2036

présenté par

Mme Ramassamy, M. Bony, M. Cinieri, M. Viala, Mme Louwagie, Mme Benin, M. Abad,  
M. Lorion, M. Serville et M. Dassault

-----

### ARTICLE 45

À l'alinéa 5, après le mot :

« handicap »,

insérer les mots :

« et aux personnes aidantes ou auxiliaires professionnels ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ouvrir la collocation entre personnes en perte d'autonomie liée au handicap et aux personnes aidantes ou auxiliaires professionnels qui les accompagnent, tous les jours, pour accomplir les tâches principales ou secondaires de la vie quotidienne.

Cette mesure permettrait de répondre à une demande forte des personnes en situation de handicap et des personnes aidantes qui sont actuellement délaissées par le système en place.